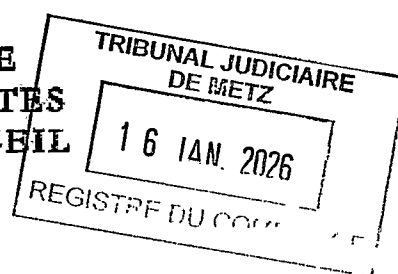


Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/03/2026 - 2318 - 2021 B 00250 - 894 115 856 - 45-8 GROUP

CPA



**EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
FISCALITE • SOCIAL • CONSEIL**

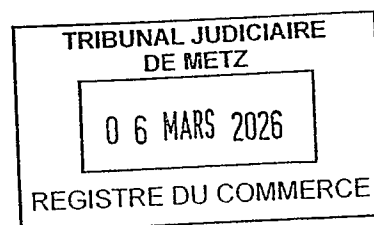


COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

SAS 45-8 GROUP

4 Bis Rue François de Curel



57000 METZ

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 2026-2319
Metz, le 06.03.26
Le Greffier



[Signature]

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/08/2025				31/08/2024
Brut				Net
Amort. et Dépréc.				
Net				
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement	2 177 102	388 791	1 788 311
	Concessions brevets droits similaires	192 983	68 731	124 251
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles	3 354 611	50 156	3 304 455
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	43 729		43 729
	Constructions	1 088 098	77 960	1 010 138
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 979 417	521 559	3 457 858
	Autres immobilisations corporelles	933 310	260 511	672 799
	Immobilisations en cours	5 846		5 846
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	4 149 563	25 100	4 124 463
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	118 911		118 911
TOTAL (II)		16 043 570	1 392 808	14 650 761
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements	11 027		11 027
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis	86 672		86 672
	Marchandises	575 043		575 043
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 673		2 673
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	6 408 076		6 408 076
	Autres créances	10 817 699	1 268 952	9 548 747
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES			
		56 138		56 138
	Charges constatées d'avance	158 190		158 190
TOTAL (III)		18 115 518	1 268 952	16 846 566
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
TOTAL ACTIF (I à VI)		34 159 088	2 661 760	31 497 327

31 906 684

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

1 860 221

1 860 221

Cé

Ch

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/08/2025

31/08/2024

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	4 149 808	213 263	4 363 071	661 600
	Production vendue (Biens)	151 304	289 988	441 293	18 288
	Production vendue (Services et Travaux)	781 110	1 037 679	1 818 789	1 790 451
	Montant net du chiffre d'affaires	5 082 223	1 540 930	6 623 153	2 470 339
	Production stockée			86 672	
	Production immobilisée			482 295	1 079 592
	Subventions d'exploitation			11 712	51 496
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			736 917	435 639
	Autres produits			4 236	3 543
	Total des produits d'exploitation (1)			7 944 985	4 040 609
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			2 801 259	1 670 795
	Variation de stock			434 675	(996 865)
	Achats de matières et autres approvisionnements			329 401	6 552
	Variation de stock			(11 027)	
	Autres achats et charges externes			2 152 530	1 445 103
	Impôts, taxes et versements assimilés			73 647	51 107
	Salaires et traitements			2 305 355	2 316 787
	Charges sociales du personnel			894 400	899 534
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			1 040 870	209 587
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			1 268 952	735 591
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			9 062	11 288
	Total des charges d'exploitation (2)			11 299 123	6 349 479
RESULTAT D'EXPLOITATION				(3 354 138)	(2 308 870)

Ca

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/08/2025

31/08/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 354 138)	(2 308 870)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	192 830	590 157
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	504	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		193 334	590 157
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		100
	Intérêts et charges assimilées (4)	154 710	46 952
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		154 710	47 052
RESULTAT FINANCIER		38 623	543 105
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(3 315 514)	(1 765 765)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		35 828
	Sur opérations en capital	227 547	42 066
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		227 547	77 894
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	16 053	411 793
	Sur opérations en capital	5 816 819	721 799
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 000	
Total des charges exceptionnelles		5 842 872	1 133 592
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(5 615 325)	(1 055 698)
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(174 254)	(760 720)
TOTAL DES PRODUITS		8 365 865	4 708 660
TOTAL DES CHARGES		17 122 451	6 769 403
RESULTAT DE L'EXERCICE		(8 756 586)	(2 060 743)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

589 913

Gi

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Présentation de l'activité de 45-8

L'activité du groupe 45-8 est dédiée à l'exploration et à la production éco-responsable d'hélium et d'hydrogène naturel, valorisés en circuit-court. Une approche unique en Europe.

Les cinq associés fondateurs du groupe, soucieux de convertir leur expertise respective en géologie, géophysique, analyse financière et affaires juridiques, en action éco-engagée, sont partis du constat fort que 100% de l'hélium consommé en Europe de l'Ouest est importé des Etats-Unis, du Qatar et d'Algérie à grands frais énergétiques et à forte empreinte carbone et que l'hydrogène était aujourd'hui encore produit à 95% à partir d'hydrocarbures et de charbon. De ce postulat est née en 2017 la marque 45-8 ENERGY exploitée par le groupe basé à Metz.

Le groupe a opéré une réorganisation interne en 2021 et créé la société 45-8 Group qui est la holding de ce dernier. Son approche innovante repose sur la co-valorisation des ressources qui peuvent être associées à l'hélium dans certains contextes géologiques comme l'hydrogène naturel. Cette approche est supportée par le développement de plusieurs technologies propriétaires développées dans le cadre de projets collaboratifs de Recherche & Développement.

Les activités du groupe ont notamment été saluées par le label Greentech Innovation du Ministère de la Transition Ecologique en septembre 2020 témoignant de leur apport aux enjeux actuels de transition écologique. Le groupe est également lauréat du plan de Relance dans la catégorie « industrie stratégique » ou encore sélectionné dans l'index H40 qui regroupe les 40 sociétés françaises les plus prometteuses dans l'hydrogène bas-carbone. Son activité connexe de recyclage d'hélium pour tiers, RECYCL'He©, a également été reconnu par le label Solar Impulse.

45-8 GROUP assure également les projets de recherche et développement (R&D) transverses et est la holding des filiales suivantes :

- * 45-8 FONTS BOUILLANTS
- * 45-8 AVANT MONTS
- * 45-8 BANJA VUCA
- * 45-8 GUHLEN GmbH renommée 45-8 DEUTSCHLAND GmbH le 25/08/2025
- * 45-8 GRAND RIEU
- * 45-8 MRS
- * 45-8 Spare-1
- * 45-8 USA Inc. (créée le 06/09/2024)

Les sociétés du groupe disposent de 8 Permis Exclusifs de Recherche (PER) ou licences d'exploration afin de valoriser localement les ressources stratégiques en hélium, hydrogène naturel et gaz connexes de leur périmètre.

La société a terminé la construction de son pilote de production situé à Fonts-Bouillants (Nièvre). La production a débuté au 1er trimestre 2025. Cette production représente une première européenne et une première mondiale d'un point de vue technologique avec une mise à l'échelle d'un brevet codéveloppé entre la société et le CNRS.

Ci

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Par ailleurs, grâce à une stratégie R&D active tournée vers l'innovation et l'éco-responsabilité et dans un contexte de pénuries récurrentes complexifiant la fourniture d'hélium en Europe, la société a poursuivi activement le développement de RECYCL'He©, son activité de recyclage d'hélium pour tiers. Une première unité mobile RECYCL'He© a été mise en service en septembre 2024 à l'occasion de la récupération de l'hélium du ballon de la vasque olympique Paris 2024.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le CRM Act approuvé par le Conseil Européen le 18 mars 2024. Ce dernier vise à l'horizon 2030 pour les matières première critiques dont l'hélium fait partie, le développement sur le sol européen d'une capacité d'extraction d'au moins 10% de la consommation annuelle, d'une capacité de transformation d'au moins 40% de la consommation annuelle et d'une capacité de recyclage d'au moins 25% de la consommation annuelle.

S'ajoute à ces éléments la volonté de ne dépendre d'aucun pays tiers à hauteur de plus de 65% de la consommation annuelle d'une matière première donnée, forçant ainsi une diversification des sources d'approvisionnement.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Règlement 2014-03 de l'ANC.

Le bilan de l'exercice présente un total de **31 497 327** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 365 865** euros et un total **charges** de **17 122 451** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-8 756 586** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2024** et finit le **31/08/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Convention de trésorerie

Une convention de trésorerie est conclue entre la Société et son actionnaire principal Heling.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cu

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Au 31/08/2025, la société a constitué une provision pour dépréciation du compte courant 45-8 DEUTSCHLAND GmbH de 1.268.951,80 € en raison de la situation nette négative de la filiale, celle-ci n'est pas opérationnelle à la date d'établissement des comptes.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Ci

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Subventions

La société a obtenu une subvention de la BPI pour financer le programme PROMET-Hé. Le montant total de l'aide s'élève à 1.607.039€. La date de fin initialement prévue pour ce programme est fixée au 15/01/2024. Ce programme est terminé.

La société a obtenu une subvention ADEME pour financer une étude du programme PROMET-Hé. Le montant de l'aide s'élève à 21.700€. La date de fin initialement prévue pour ce programme est fixée au 30/09/2022. Ce programme est terminé.

La société a obtenu une subvention BPI-INNOVATION pour financer le programme RECYCL'He. Le montant de l'aide s'élève à 439.000€. La date de fin initialement prévue pour ce programme est fixée au 16/12/2023. Ce programme est terminé.

La société a obtenu une subvention BPI-AMI "Intrants Dépendance russe, biélorusse ou ukrainienne" pour financer la construction d'une infrastructure d'extraction d'hélium du sous-sol et d'une unité de purification. Le montant de l'aide s'élève à 2.888.000€ (dont 60% sous forme de subvention, et 40% sous forme d'avance remboursable). La date de fin prévue pour ce programme est fixée au 01/04/2028.

La quote-part de subvention rapportée au résultat est déterminée en fonction des dépenses réalisées à la clôture. Elle est rattachée au résultat d'exploitation dès lors que les dépenses financées concernent des frais de fonctionnement. Elle est constatée au résultat exceptionnel au prorata des amortissements comptabilisés lorsqu'il s'agit d'acquisitions d'immobilisations ou de frais de recherche et développement.

Participations

Chaque participation est comptabilisée à sa valeur historique d'acquisition ou d'apport. A la fin de chaque exercice, il est procédé à une évaluation sur la base d'une valeur estimative tenant compte principalement de l'actif net comptable, corrigée des plus ou moins-values latentes prudemment estimées et jugées durables en fonction de la situation, de la rentabilité ou des perspectives connues de la société. Des provisions sont constituées dans la mesure où il y a une moins-value ou une dépréciation durable

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de la société FONTS BOUILLANTS. Au 31 août 2025, outre la méthodologie précisée dans le paragraphe ci-dessus, l'appréciation de la valeur des titres de la société FONTS BOUILLANTS s'est appuyée, en particulier, sur les perspectives de revenus futurs liés à l'exploitation du puits CAR-2 (méthode des *discounted cash flow* - DCF).

La société a constitué une provision pour dépréciation des titres de 45-8 DEUTSCHLAND GmbH, filiale détenue à 100%, à hauteur de 25.000 €.

Production immobilisée

La production immobilisée comprend toutes les immobilisations créées par l'entreprise pendant l'année et destinée à sa propre utilisation. Elle est évaluée au coût de production et inclut principalement des frais de personnel à ce stade de développement des immobilisations.

Ci

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus, ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les durées retenues sont les suivantes :

- Marques et autres : N/A
- Licences logiciels : 3 ans
- Terrains : N/A
- Matériels et équipements : entre 3 et 5 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Matériels de bureau et informatique : 3 ans
- Mobiliers : 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Les dépréciations des immobilisations sont évaluées par l'entité à chaque clôture au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks

Au cours de l'année, la société a acheté des équipements pour les campagnes de forage de ses filiales. Ces équipements destinés à la revente aux filiales ont été comptabilisés en stock à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre du développement des activités de recyclage la société a comptabilisé un stock d'hélium.

Ce

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours concernent les projets suivants :

- **Projet Fonts-Bouillants / GEFISS** : Le projet « Fonts-Bouillants » étudie la possibilité de capter et valoriser un gaz riche en hélium et en dioxyde de carbone rejeté naturellement dans l'atmosphère. Cette approche, première européenne, initiée en 2018 a été choisie comme pilote d'expérimentation dans le cadre du projet GEFISS. GEFISS est un projet de Recherche et Développement dont l'objectif est de construire un socle de connaissances et de méthodologie afin de faciliter l'intégration des projets sous-sol sur leur territoire. Le projet rassemble une équipe pluridisciplinaire constituée d'experts des sciences humaines et sociales (CNRS, Université Rennes 2, Université de Pau, Université de Toulouse Jean Jaurès, etc.), des sciences de la terre (BRGM, IFPEN, Pôle Avenia, ISTO, etc.), de la concertation (Res Publica) ainsi que des représentants de l'industrie (Total, Vermilion Energy, Teréga, Investaq Energie, etc.) et est soutenu par l'ADEME et le Ministère de la Transition Ecologique.

- **Thèse CIFRE** : Cette thèse porte sur la caractérisation des systèmes géologiques de l'hélium en Europe continentale et l'évaluation de son potentiel exploratoire. Cette thèse est menée en partenariat avec le CNRS, l'Université de Lorraine et le CRPG.

- **Projet H2NA** : Le projet se concentre sur une approche régionale en Nouvelle Aquitaine d'exploration d'hydrogène naturel. Il est mené en partenariat avec ENGIE, Pôle Avenia, BRGM, CVA et l'Université de Pau.

- **Projet Geolinks** : Ce projet mené conjointement avec le CNRS, GeoLinks, Smart Seismic Solutions et l'Université de Grenoble Alpes a pour but de caractériser la composition du sous-sol nivernais et ainsi mieux comprendre l'origine des remontées de gaz grâce à une technique d'acquisition indirecte et sans danger de sismique passive.

- **Projet Monitoring CO2** : Ce projet en partenariat avec le CNRS vise à cartographier de manière spatio-temporelle les émissions de CO₂ en lien avec les sources naturelle d'hélium présentes sur notre permis d'exploration Fonts-Bouillants. Il a débuté en décembre 2021.

- Le projet « Avant-Monts Franc-Comtois » porte deux projets : **un post-doctorat** en collaboration avec le CNRS, l'Université de Bourgogne Franche-Comté et l'Université de Franche-Comté portant sur une étude géologique et structurale détaillée à l'échelle du permis Avant-Monts ; Et un **projet Géophysique** mené en collaboration avec le Service Géologique Nationale (BRGM). Ce projet consiste en une intégration pluridisciplinaire et multiméthode géophysique et géologique (sismique 2D, Tomographie de résistivité électrique, sismique passive, magnetotellurie, électromagnétique et gravimétrie). In fine, ce projet permettra d'évaluer précisément les ressources associées à ce contexte géologique particulier, l'hélium et les gaz connexes qui lui sont associés. En fonction des résultats obtenus, il permettra également d'avoir un retour sur les méthodes les plus adaptées à l'exploration de cette ressource.

- **Projet Minéralisation** : ce projet vise à valoriser le CO₂ dans une démarche éco-responsable et innovante au travers de l'analyse et l'optimisation des potentiels de conversion du CO₂ par minéralisation de déchets industriels.

Les immobilisations corporelles en cours concernent des immobilisations non terminées à la date de clôture. Ces immobilisations seront activées lors de la mise en service des projets.

Cu

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Durant l'exercice comptable, les projets suivants ont été activés :

- **Projet Hy-o-T SurfMoG H2** : Ce projet vise à développer des capteurs gaz novateurs, basés sur une technologie de semi-conducteur (HEMT), miniatures, résistants et peu énergivores. Les capteurs sont ensuite intégrés dans un dispositif d'accueil connecté adéquat pour les usages du sous-sol (IoT). Ce projet de développement s'est terminé au 31 août 2023 et a été activé. Une seconde phase de développement a été initiée à partir de septembre 2023 et qui porte sur une nouvelle variante du capteur dans une version plus avancée technologiquement et moins chère. Cette seconde phase a été activée au cours de l'exercice.
- **Projet PROMET-Hé** : Ce projet vise à concevoir une technique de séparation des gaz en surface via un système membranaire dans le but de séparer et récupérer l'hélium et ses coproduits issus du sous-sol. La technologie sera testée sur notre unité de production pilote nivernaise. Ce projet a débuté en 2020 et a été activé au cours de l'exercice en même temps que l'unité pilote.
- **Projet RECYCL'He** : Ce projet vise à préserver une ressource rare qu'est l'hélium en créant une nouvelle filière d'économie circulaire qui a pour objet de sécuriser un volume d'hélium européen en période de pénurie par le biais de la récupération, la purification et la remise sur le marché d'hélium recyclé. Ce projet a été activé en même temps que l'unité mobile de recyclage d'hélium au cours de l'exercice.

Méthode d'activation des frais de développement

Pour les projets en lien avec les PER d'Avant-Monts et de Fonts-Bouillants :

Les frais de développement sont comptabilisés par application du règlement ANC 2017-03. Celui-ci précise qu'en application de l'article R123-188 du code de commerce, les frais d'exploration des ressources minières au sens de l'article L111-1 du code minier (nouveau) et les coûts d'évaluation de la faisabilité technique et de la capacité de l'extraction à générer des avantages économiques futurs, sont ainsi comptabilisés en frais de développement à l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles) du bilan, à partir de la date d'obtention du Permis Exclusif de Recherches. Ces frais sont comptabilisés en immobilisations incorporelles alors même que la viabilité économique du projet n'est pas établie.

Pour les autres projets :

Les frais de développement sont comptabilisés par application des dispositions du Plan Comptable Général (article 212-3). Ils sont ainsi comptabilisés en frais de développement à l'actif immobilisé (immobilisations incorporelles) du bilan s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, à partir de la date à laquelle les six conditions d'activation requises sont remplies.

Provision pour risques et charges

Au cours de l'exercice, la société a constitué une provision de 10.000 € relative à un litige en cours avec un salarié.

Ci

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

Corrections, reclassements et changements de méthodes comptables

Au 31/08/2025, les charges exceptionnelles incluent un montant de 125.920 € relatif à l'exercice 2024 et qui ont pour objet la régularisation des prestations facturées à une filiale de 45-8 GROUP. Ces prestations avaient été comptabilisées dans les immobilisations en cours de l'actif de la société 45-8 GROUP et ne pourront faire l'objet d'une refacturation lors de la mise en service des opérations auxquelles elles sont liées.

Informations relatives au régime fiscal (PCG 833-15)

Néant.

Ci

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Indemnités de fin de carrière

En l'absence de convention collective, le calcul légal des indemnités de fin de carrière s'applique. Il n'a pas été signé d'accord particulier ni conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Méthode de calcul	Méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.)
Convention collective	NEANT
Age de départ à la retraite	60-67 ans
Initiative du départ	Départ volontaire du salarié
Table de mortalité	INSEE 2024
Progression annuelle de salaire	Profil + 2%
Table de rotation du personnel	Turn over moyen
Taux de charges sociales	42,23%
Taux d'actualisation	3,45%

Compte tenu des données de l'entreprise et des données actuarielles retenues, le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/08/2025 s'élève à **13.223** euros.

Cet engagement n'est pas provisionné.

Continuité d'exploitation

La continuité d'exploitation de la société sur les 12 prochains mois est assurée par la convention de trésorerie conclue avec sa société mère qui lui assure des moyens complémentaires jusqu'au 31 août 2026 et par la capacité de 45-8 Group à adapter le rythme d'investissement des projets.

Eu



Carré Vert
45, rue Kléber
92300 Levallois-Perret

45-8 Group

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

45-8 Group

Société par actions simplifiée
RCS Metz 894 115 856

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2025

A l'assemblée générale de la société 45-8 Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 45-8 Group relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Corrections, reclassements et changements de méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui présente les corrections sur la production immobilisée de 2024.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre société comptabilise des frais de développement dans le cadre de son activité et de ses différents projets, tels que décrit dans les notes « Immobilisations en cours » et « Méthode d'activation des frais de développement » de l'annexe aux comptes annuels. Nos diligences ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthode retenue, sa correcte application aux projets de l'exercice et à nous assurer de la pertinence de l'information fournie en annexe.
- Le paragraphe « Participations » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation figurant à l'actif du bilan de votre société. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les évaluations qui en résultent.
- Le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fait état des éléments considérés pour l'hypothèse de continuité d'exploitation de la société sur les douze prochains mois. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons examiné la situation de votre société en date de la clôture et ses perspectives, les dispositions envisagées pour assurer la continuité d'exploitation et nous avons apprécié l'information donnée en annexe à ce titre.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

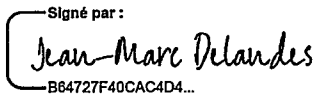
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 12 novembre 2025

Signé par :

B64727F40CAC4D4...

Jean-Marc Deslandes

Associé

02130250

45-8 GROUP

Société par actions simplifiée au capital de 102.386 euros

Siège social : 4bis rue François de Curel – 57000 Metz

RCS Metz 894 115 856

- Le rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice clos au 31 août 2025 ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;

Décident, conformément à la faculté offerte par l'article 15.2 des statuts lequel précise que la décision des associés peut résulter d'une consultation écrite, d'adopter les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes)

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos ainsi que son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, des comptes et du bilan de la Société pour l'exercice clos au 31 août 2025, approuvent lesdits comptes qui font ressortir une perte de 8.756.585,73 €.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, les Associés reconnaissent que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 6.708.042 € de dépenses non déductibles fiscalement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

Les Associés constatent que le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 8.756.585,73 € qu'ils décident d'affecter de la manière suivante : Report à nouveau.

Conformément aux dispositions légales, il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N°

Metz, le...
Le Greffier



P. Beliz LIEBE